



Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Courtenay
COMMUNE DE CHUELLES

MAIRIE DE CHUELLES
45220

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Annick Morin, Martial Pinon, Martine Dieudonné de Carfort, Alain Goyon, Eric Gallois, Catherine Le Bec-Lesage, Marie-Charlotte Verhulst, Cédric Harry.

Absents excusés : Marie-Claude Aubey, Isabelle Rosse.

Marie-Claude Aubey a donné pouvoir à Martine Dieudonné de Carfort.

Isabelle Rosse a donné pouvoir à Marie-Charlotte Verhulst.

Date de convocation : 2 septembre 2025

Roland Vonnet a été nommé secrétaire de séance.

1°) Fonctionnement

-  Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal.

2°) Finances

-  Travaux réhabilitation assainissement Moulin à vent – Choix de l'entreprise.
-  Convention Association VOX Populi.
-  Bons d'achats – cadeaux pour les aînés.
-  Avenant à la convention avec la 3CBO pour le prix du repas du Centre de loisirs
-  Vente ferraille.

3°) Syndicat de la Cléry

- 🚧 Adhésion des communes de Courtenay, Douchy-Montcorbon et Triguères au Syndicat de la Cléry.

4°) Divers

- 🚧 Date des prochaines élections municipales
- 🚧 Date du prochain conseil municipal.

1 – Fonctionnement

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 juillet 2025 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu. Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2 – Finances

N° 048/2025 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CANALISATIONS D'EAUX USEES AU LOTISSEMENT DU MOULIN A VENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la société ALTEREO maître d'œuvre du marché pour les travaux de construction de canalisations d'eaux usées au lotissement du Moulin à vent ainsi que les 4 offres reçues ci-dessous :

- Sas Plaisance : 349.726,15€ HT soit 419.671,38€ TTC
- SARC : 649.800,00€ HT soit 779.760,00€ TTC
- Eurovia Centre Loire : 473.899,00€ HT soit 568.678,80€ TTC
- Merlin TP : 329.250,00€ HT soit 395.100,00€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 🚧 Décide de choisir l'offre de l'entreprise Merlin TP pour la somme de 329.250,00€ HT soit 395.100,00€ TTC.
- 🚧 Autorise M. Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau du Bassin Seine Normandie.
- 🚧 Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

N° 049/2025
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CANALISATIONS D'EAUX USEES
- MISSION DE COORDINATION SPS

Monsieur le Maire à la demande de la société ALTEREO (maître d'œuvre du marché pour les travaux de construction de canalisations d'eaux usées au lotissement du Moulin à vent) présente le devis de la société SOCOTEC pour la mission de coordination SPS d'un montant de 1500,00€ HT soit 1800,00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ Accepte le devis de l'entreprise SOCOTEC pour la mission de coordination SPS pour les travaux de construction de canalisations d'eaux usées au lotissement du Moulin à vent pour la somme de 1500,00€ HT soit 1800,00€ TTC.
- ✚ Autorise M. Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau du Bassin Seine Normandie.
- ✚ Autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

N° 050/2025
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CANALISATIONS D'EAUX USEES
- EXAMENS PREALABLES A LA RECEPTION

Monsieur le Maire à la demande de la société ALTEREO (maître d'œuvre du marché pour les travaux de construction de canalisations d'eaux usées au lotissement du Moulin à vent) présente le devis de la société A3SN pour les examens préalables à la réception des ouvrages d'un montant de 7065,00€ HT soit 8478,00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ Accepte le devis de l'entreprise A3SN pour les examens préalables à la réception des ouvrages pour les travaux de construction de canalisations d'eaux usées au lotissement du Moulin à vent pour la somme de 7065,00€ HT soit 8478,00€ TTC.
- ✚ Autorise M. Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau du Bassin Seine Normandie.
- ✚ Autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

N° 051/2025
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION VOX POPULI

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par l'association VOX POPULI concernant l'animation cinématographique de la commune pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la convention proposée par l'association VOX POPULI pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026 pour une cotisation annuelle de 400€.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette convention.

N° 052/2025
BONS D'ACHATS - CADEAUX POUR LES AINÉS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir, comme les années précédentes, des « bons d'achats-cadeaux » à utiliser chez les commerçants de Chuelles aux personnes âgées de 71 ans et plus qui ont répondu à l'invitation et qui ne peuvent pas assister au repas offert par la mairie le 7 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'attribuer 4 bons d'achats-cadeaux d'une valeur individuelle de 5 € aux personnes âgées de 71 ans et plus qui ont répondu à l'invitation et qui ne peuvent pas assister au repas offert par la mairie le 7 décembre 2025.

La date limite d'utilisation est fixée au 31 janvier 2026.

Les bons d'achats-cadeaux seront à retirer en mairie de Chuelles à partir du 8 décembre 2025.

N° 053/2025
PROPOSITION D'AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CLÉRY, DU BETZ ET DE L'OUANNE ET LA COMMUNE DE CHUELLES
POUR LE PRIX DES REPAS DU CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE DE CHUELLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°007/2018 concernant la convention passée entre la commune de Chuelles et la Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne concernant la mise à disposition de locaux et la fourniture de repas dans le cadre du centre de loisirs communautaire de Chuelles. Pour l'année 2025, le coût du repas avait été fixé au tarif de 4,50 € pour les enfants et 5,30 € pour les adultes. Monsieur le Maire propose de fixer le coût du repas à 5,00 € pour les enfants et 5,70 € pour les adultes pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le coût du repas au centre de loisirs communautaire de Chuelles à la somme de 5,00 € pour les enfants et 5,70 € pour les adultes à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Propose à la communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne d'établir un avenant à la convention passée pour la fourniture des repas en mentionnant le nouveau coût des repas.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'établissement de cet avenant.

N° 054/2025
VENTE FERRAILLE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'entreprise Revival a proposé la somme de 38,55€ pour l'achat de la ferraille stockée au bâtiment technique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre cette ferraille pour la somme proposée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la vente de la ferraille à la société Revival pour la somme de 38,55€.
- Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à la vente.

3 – Syndicat de la Cléry

N° 055/2025
APPROBATION DE L'ADHESION DES COMMUNES DE COURTENAY, DOUCHY-MONTCORBON ET TRIGUERES AU SYNDICAT DES EAUX DE LA CLÉRY ET DU BETZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 relatif à l'adhésion de communes à un syndicat intercommunal,

Vu les statuts du Syndicat des Eaux de la Cléry et du Betz,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 9 juillet 2025 (n° D-2025-08), approuvant l'adhésion des communes de Courtenay, Douchy-Montcorbon et Triguères à compter du 1er janvier 2026, pour l'exercice de la compétence « eau potable »,

Considérant que cette adhésion permet d'assurer une gestion mutualisée et cohérente de la compétence eau potable à l'échelle du territoire élargi du Syndicat,

Considérant que cette adhésion est soumise à la consultation de l'ensemble des conseils municipaux membres du Syndicat, conformément aux dispositions légales en vigueur,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de **Courtenay, Douchy-Montcorbon et Triguères** au **Syndicat des Eaux de la Cléry et du Betz**, à compter du **1er janvier 2026**, pour l'exercice de la compétence **eau potable** ;
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Syndicat des Eaux de la Cléry et du Betz ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CRST

Monsieur le Maire explique que la région peu accorder des subventions par le biais de la 3CBO pour certaines dépenses.

Les travaux pour l'aménagement d'un terrain de boules pourraient faire l'objet d'une demande de subvention par le CRST.
Il est décidé de demander un devis pour ce projet et de déposer un dossier auprès de la 3CBO.
Monsieur Gallois demande à ce qu'un jeu pour enfant soit inclus dans le projet.

Tour de Table

Roland Vonnet

- Informe qu'à l'église une tapisserie neuve a été installée derrière l'autel ainsi que 2 candélabres avec des bougies led.
- Indique qu'un concert vocal aura lieu à l'église le dimanche 28 septembre 2025 à 17h30 au prix de 10€ pour les adultes et 5€ pour les enfants.
- Explique qu'il a assisté à la 1ere réunion sur la future fouille gallo-romaine à Triguères. Celle-ci se situe à la fontaine Saint Louis à côté du lavoir.

Marie-Charlotte Verhulst

- Demande qui gère les publicités situées sur les panneaux installés chez les particuliers à l'entrée du bourg. Monsieur le Maire lui indique que la compétence a été transférée à la 3CBO.

Alain Goyon

- Demande la date de début des travaux du parking rue de Château-Renard. Monsieur le Maire indique qu'il a eu une réunion en début de semaine avec l'entreprise Plaisance et qu'elle s'engage à terminer les travaux pour la fin novembre 2025.

Martine Dieudonné de Carfort

- Fait un compte rendu de la rentrée.
 - Mme Sensat est la nouvelle directrice de l'école de St Firmin.
 - La directrice de St Firmin a été mutée à l'école de la Selle en Hermoy.
 - A l'école de Chuelles, Mme Hubert Fanny est remplacée par Mme Piroja Emilie.
 - 214 enfants dans le regroupement dont 100 élèves à Chuelles, 63 à la Selle en Hermoy et 51 à St Firmin des bois.
 - Un nouvel arrêt de bus est mis en place au Bois de la Perreuse à Saint Firmin des Bois.
 - Une demande de dérogation a été refusée par le SIRIS.

Annick Morin

- Indique qu'elle va relancer l'assurance du foot pour les dégradations faites aux vestiaires en février 2025 et qu'une attestation spécifique d'utilisation sera demandée aux associations utilisant des locaux appartenant à la commune.

La date du prochain conseil n'est pas fixée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire
Stéphane HAMON



Le Secrétaire de séance
Roland VONNET

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Roland Vonnet', is written over the printed name of the secretary.